



Commune 020/BANTZENHEIM

Mairie de Bantzenheim 11 rue du Général-de-Gaulle 68490 BANTZENHEIM

**WEISS Stéphane** 

Dossier suivi par

Tél.: 03.89.55.64.90

Mail: stephane.weiss@caaa68.fr

## Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

## 020/BANTZENHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	852	70	59 640	56,57	3 373 834	11,00	37 112 182
Prés	16	70	1 120	56,57	63 358	11,00	696 942
Vergers	2	70	140	56,57	7 919	11,00	87 117
Vignes	0	200	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	982	7	6 874	56,57	388 862	20,00	7 777 243
Landes	32	5	160	56,57	9 051	5,00	45 256
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	7	300	2 100	56,57	118 797	11,00	1 306 767
Totaux	1 891		70 034		3 961 821		47 025 507

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 16 450 €

Argent de chasse versé en 2024 :

16 450 € Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

Commune N° 68020

0€



Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assuranceaccidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Jean-Michel HABIG